



Avis public

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION (3^e année)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Chantal Hamelin directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, MRC de Maskinongé.

QUE le rôle triennal (2024-2025-2026) d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour son troisième exercice financier (2026), a été déposé au bureau municipal, au 3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé, le 11 septembre 2025.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

QUE conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de la Municipalité Régionale de Comté de Maskinongé au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû effectuer.

QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

MRC de Maskinongé
651, boul. St-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Maskinongé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce seizième jour de septembre deux mille vingt-cinq (16-09-2025).


Chantal Hamelin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé certifie que j'ai publié, l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Panneau aux cases postales du village, Saint-Édouard-de-Maskinongé.
- Mur avant à l'extérieur du bureau municipal, 3851 rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé.
- Une copie a aussi été affichée au bureau municipal, entre 13h00 et 16h00, le seizième jour de septembre deux mille vingt-cinq.
- Une copie sera publiée dans le journal local « Le Bavard », édition du mois d'octobre 2025.
- Une copie sera publiée sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour de septembre deux mille vingt-cinq (16-09-2025).


Chantal Hamelin,
Directrice générale et greffière-trésorière